



La News de l'EGJ

Le site: egjudo.com



| N° 36

Enfin le bout du tunnel ?

Certes, nous n'avons pas de certitudes, mais des perspectives et l'espoir fait vivre. Le 15, les mineurs devraient donc pouvoir caresser l'espoir de se retrouver au club. Rien de certain cependant. La décision de rouvrir les dojos pour les plus jeunes dépend des mesures gouvernementales liées à la pandémie. Notre optimisme nous pousse à tout mettre en oeuvre pour vous accueillir au plus vite dans le strict respect des gestes barrières.

Pour les cadets, « en raison du couvre-feu imposé par l'Etat les cours du mardi

15 décembre et du vendredi 18 décembre sont annulés et remplacés par le jeudi 17 décembre. Nous vous

informons des horaires par mail» précise la présidente. « Nous comptons sur votre présence pour finir l'année ensemble et en beauté. Enfin, exceptionnellement tous les cours du samedi 19 décembre (1er jour des vacances) auront lieu avec une surprise pour chaque cours. Nous vous attendons nombreux. » conclue Muriel Boussuges. Portez-vous bien, surveillez vos mails, préparez vos sacs et vos kims, la reprise n'a jamais été aussi proche. Enfin !

28 NOV.
Reprise des activités sportives individuelles en extérieur et sans contact. Taïso et préparation physique individuelle en extérieur pour tous les publics, dans le respect des distanciations. Les dispositions relatives aux publics prioritaires (Haut-niveau, Handicapés, professionnels...) restent en vigueur.

15 DÉC.
Reprise des activités extrascolaires en intérieur pour les mineurs.

- Activités judo, ju jitsu, kendo et disciplines associées dans les dojos, pour les mineurs (-18 ans), dans le cadre du club.
- Taïso et préparation physique individuelle en extérieur pour les adultes

20 JANV.
Reprise de l'ensemble des activités en club, pour tous les publics (si les conditions sanitaires fixées le permettent).



Un stage à Noël, une bonne action... ça vous tente ?

Si les mesures gouvernementales ne sont pas modifiées, nous mettrons en place, un stage à Noël, au club les 21-22-23 décembre de 8h30 à 17 heures.

Pour que le stage puisse se dérouler, il nous faut au moins 10 élèves. Nous vous demandons donc d'envoyer un mail de pré-inscriptions et nous prendrons les inscriptions la semaine du 15 décembre au club.

« Depuis des années, tous les ans le club met tout en oeuvre pour organiser un week-end téléthon en partenariat avec la ville de Gagny. La situation étant telle qu'il n'a pas été possible de nous réunir. J'ai donc décidé de verser à travers la ville de Gagny pour l'AFM, 50% des recettes du stage de Noël. »

Muriel Boussuges, Présidente

Joyeux Noël et bonnes fêtes à tous





Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)
Éducateurs sportifs			
Entraînements pour le maintien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique	Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés			
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires			
À usage collectif	Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs			
Dans l'espace public	Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente
Vie associative			
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)			
Lieux clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.





Programme copieux pour le handi



Jeudi 25 novembre. En raison de la crise sanitaire, la réunion du CODIR (Comité directeur s'est déroulée en visio.

A l'ordre du jour :

- **Etat de la trésorerie** et une projection de la consommation du budget au 31 décembre 2020.
- **Présentation** et approbation du budget prévisionnel 2021 (Didier Pain, trésorier général)).
- **Point sur le Dispositif** de Valorisation Territoriale (DVT) et la future réunion avec la FFH (Fédération française handisport) du 22 janvier 2021.
- **Point sur le séminaire** des clubs et des CDH (Comité départemental handisport) du 17 octobre à Champigny.
- **Point sur les licences** de la saison 2019-2020
- **Investissement** et participation des CDH aux demandes de financements des clubs sourds.
- **Implication des CDH** sur leur incitation aux formations auprès de leurs clubs,
- **Création** d'associations relais dans tous les CDH.
- **Relance** du formulaire de recensement d'accessibilité des gymnases par les CDH auprès de leurs communes pour identifier différents lieux d'accueil de nos compétitions régionales.



En visio, c'est chaud !

La Covid nous oblige à innover. Pour faire vivre les groupes, les professeurs ne manquent pas d'imagination. Outre les défis hebdomadaires (groupe Handi et 10-13 animés par Ruddy, Baby par Julian, 6-9 ans par Mahina, adultes par Nathalie et Abel), des cours sont dispensés en visio. Et c'est chaud. On transpire, on s'amuse, on prend du plaisir à travailler ensemble même à distance. Le groupe cadets-adultes brule quelques calories avec Nathalie, les babys transpirent avec Julian, quant aux groupes 6-9 ans et 10-13 ans, ils bossent avec Ruddy assisté par Mahina.

